

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant LA BOUSSOLE, Centre de la petite enfance et de la famille de Richibucto Inc.	Numéro de permis 2018570	Date d'inspection Le 21 octobre 2025	
Nom de l'établissement La Boussole IV		Numéro de téléphone (506) 876-4411	
Adresse 148 chemin Saint-Ignace Saint-Louis NB E4X 1X2			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Stephanie Hickey		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

La Mentore en Assurance de la Qualité est sur les lieux pour effectuer une inspection de surveillance.
Le ratio éducateur/enfants a été respecté tout au long de la visite.

Durant l'inspection, les éléments suivants ont été vérifiés :

- Les dossiers des enfants contiennent les informations requises.
- Le consentement signé est présent dans le dossier de chaque enfant.
- Le matériel et l'équipement de l'aire de jeu intérieure sont adéquats.

La Mentore en Assurance de la Qualité a observé les enfants pendant qu'ils prenaient leur collation et jouaient librement à l'intérieur.

La Mentore en Assurance de la Qualité a également remarqué trois bouteilles d'eau sans étiquette avec le nom de l'enfant. Cette observation a été communiquée à un membre du personnel, qui a immédiatement ajouté les noms manquants sur les bouteilles.

original signé par
Stephanie Hickey

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 21 octobre 2025

Date

original signé par
Rachel Johnson Gaudet

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 21 octobre 2025

Date